



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'EURE

Le Préfet

CDCI
29 JANVIER 2016 – 9H30
PRÉFECTURE DE L'EURE – SALLE MONET

COMPTE-RENDU

Objet de la réunion : discussion sur les avis au projet de schéma et les propositions d'amendements

Le Préfet accueille les membres de la commission, les parlementaires et le public venus nombreux assister à la séance qui fait suite à la consultation de deux mois des collectivités sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale. Il a été décidé, en accord avec **François-Xavier Priollaud, rapporteur de la commission**, de faire une commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) de discussion sur les amendements formalisés et déposés par le rapporteur ou directement auprès des services de la préfecture. Il propose de remettre au 19 février, date de la prochaine commission, le vote de ces amendements.

Il est entendu que, lors d'une éventuelle CDCI « blanche » qui serait organisée par le Président de l'Union des maires du département **Jean-Paul Legendre**, il conviendrait de tenir compte des indications de cette CDCI, en particulier sur certains territoires qui font l'objet d'amendements contradictoires. Le Préfet souhaite n'avoir le 19 février prochain qu'un amendement par territoire à mettre aux voix.

Le Préfet rappelle que les amendements sont votés à la majorité des deux tiers des membres de la CDCI et non pas les présents. Une fois l'amendement voté, il s'impose au Préfet qui n'a pas de pouvoir d'appréciation hormis celui de vérifier la conformité à la loi. Un amendement voté corrige de fait la carte proposée dans le projet de schéma. La loi prévoit que les amendements corrigeant la carte proposée par le Préfet émanent de la CDCI. Le schéma doit être arrêté pour le 31 mars. Les amendements sont toujours possibles d'ici à cette date, mais le Préfet appelle à la sagesse, notamment sur les territoires un peu compliqués. L'objectif est de clarifier les volontés et intentions de chacun des territoires concernés par des propositions de révision de la carte.

Le rapporteur commence l'exposé des amendements proposés en correction de la carte mise en consultation des collectivités. Treize amendements ont été déposés. Sa démarche en tant que rapporteur est d'être l'expression de la volonté des territoires. Il a choisi de rapporter des amendements qui expriment des positions majoritaires des territoires, ce qui a conduit au dépôt d'amendements contradictoires les uns par rapport aux autres. L'objectif est de discuter afin de faire émerger les tendances. Huit amendements ont été déposés par le rapporteur et cinq par d'autres membres de la CDCI. Certains amendements sont redondants. Il y a des règles à respecter : les dispositions de la loi NOTRe sur la recevabilité, en particulier par rapport au seuil de 15000 habitants qui s'impose aux EPCI ; et la volonté des territoires et des avis exprimés par les collectivités consultées.

Le Sénateur-maire **Hervé Maurey** fait remarquer que l'approbation du compte-rendu de la dernière séance

n'est pas proposé à l'ordre du jour. Le projet de schéma a suscité beaucoup de débats et réactions. Il est loin de faire l'unanimité. Sur dix modifications de périmètre proposées, seules trois ont recueilli des avis favorables. Le rôle de la CDCI est à ce stade très important. L'avenir de ces territoires repose sur ses membres. Comme le Préfet l'a rappelé, ce n'est plus lui qui a la main sur le schéma. Seule la CDCI peut modifier le projet pour en arriver au schéma définitif. Cela n'empêche pas que le Préfet aura à nouveau la main une fois le schéma publié avec les arrêtés de périmètre et qu'il n'est pas lié dans les textes par le schéma pour la prise de ces arrêtés. Mais pour le moment, la responsabilité relève de la CDCI, d'autant plus importante que si sur certains territoires les avis sont clairs et nets notamment sur les territoires 6 et 7 et 5 et 12, il y a aussi des territoires comme les 3, 4 et 1, où les avis ne permettent pas de déterminer précisément ce que souhaitent les élus. Cela conduit comme l'a dit le rapporteur à des amendements en contradiction. Il revient à la CDCI de trouver des solutions qui permettent de faire la synthèse de ces avis et de sortir du schéma tel que proposé qui ne correspond pas à la volonté des élus.

Jean-Paul Legendre remercie le Préfet et le rapporteur pour la gestion de cette période transitoire qui permet aux membres de la CDCI de réagir à l'élaboration du schéma. La période qui arrive est cruciale car la main revient aux élus, ainsi que la responsabilité de dégager la majorité des deux tiers. Il espère que la CDCI respectera la philosophie de l'Union des maires qui veut qu'en dernier lieu, on respecte la volonté des élus les plus concernés lorsque leur point de vue est assez cohérent pour être audible de l'extérieur. Certains cas seront plus difficiles. L'autre philosophie de l'Union des maires doit être qu'il n'y a pas de tabou, de solution miracle, uniforme. La notion de solidarité, de proximité, de démocratie locale peut être utilisée mais la question à se poser est celle du bon périmètre pour exercer les compétences afin de réussir le projet du territoire. Le deuxième principe est celui de l'échelon départemental. Il ne s'agit pas d'un simple découpage mais d'un principe d'administration territoriale, d'égalité et de solidarité des territoires et d'unité nationale. Plus on l'écorche, plus les territoires ruraux prennent des risques. Il respecte la décision des élus locaux qui prennent une direction différente pour leur territoire mais il souhaite qu'ils pensent collectif. L'abandon ou l'affaiblissement du département peut peser lourd pour l'ensemble des territoires. Le troisième point est « on ne va jamais aussi loin que lorsqu'on ne sait pas où on va ». Malgré les efforts fournis en ce sens, les élus ont eu un degré d'information sur les conséquences juridiques, fiscales, administratives d'un certain nombre de regroupements qui serait perfectible. Cela aide à avancer mais c'est avancer un peu dans l'ambiguïté dont on ne sort qu'à son détriment.

Joël Bourdin, président du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Charentonne, souhaite rappeler l'histoire de la CDCI et la Charte de l'Association des Maires de France, qui comprend le respect des choix des collectivités. Ce qui prime, c'est l'avis de ceux qui sont concernés. Là où il y a un accord entre deux communautés, il faut le respecter. Lorsqu'on sent la volonté d'amalgamer contre la volonté de ceux qui sont concernés, il faut faire attention et veiller à se garder de choisir pour les autres. Personnellement, il veillera à rester neutre politiquement dans les choix qu'il exprimera en respectant les volontés de s'agréger ou de se désunir. Certains amendements sont tout à fait soutenables, d'autres sont plus durs.

Francis Courel, maire de Saint-Philbert-sur-Risle, souhaite aller dans le sens des intervenants précédents. Le rôle de la commission est, après étude attentive des avis formulés, de proposer des amendements conformes si possible à l'avis majoritaire des territoires concernés. Il a transmis au secrétariat de la commission des observations sur le territoire 3. Il souhaite que la démocratie l'emporte et que l'avis des territoires concernés soient respectés. L'exercice est relativement difficile puisqu'il faut s'exprimer sur des périmètres conformément à la loi, mais aucune expertise précise des territoires n'a été faite. Il aurait souhaité qu'on puisse décaler l'application de la mise en place de cette intercommunalité. C'est un peu brutal, un peu rapide. On a mis plus de deux siècles à constituer l'organisation territoriale de notre pays et en à peine deux ans on demande de bousculer cette organisation. Les responsables des territoires ont conscience des difficultés et des interrogations qu'on doit se poser pour l'avenir immédiat : les nouvelles compétences, les moyens financiers pour mettre en place des projets pas encore définis, le respect des nouveaux cantons... De nombreux sujets relativement importants rendent l'exercice difficile. Il souhaite que l'avis des élus des territoires concernés par la proposition du Préfet soient d'abord respectés.

Lionel Prévost, Vice-président de l'Intercom Risle et Charentonne, dit qu'il est évident que les élus de la

commission représentent des territoires, mais les citoyens sont loin de ces préoccupations et ne savent pas les décisions qui vont être prises pour eux. Il faut être humble sur les décisions qui seront prises. La dimension démocratique n'est pas là. Les élus ont vocation à représenter des territoires mais il manque sur des territoires où de l'investissement et du fonctionnement vont être touchés l'implication du citoyen, à aucun moment consulté. Le gigantisme ne veut pas forcément dire une force. Ce qui fait le force d'un territoire c'est sa capacité d'investissement dans des structures. C'est là que ce département a besoin de se restructurer. Un fonctionnement important mangera les marges d'investissement. Il faut y réfléchir avec beaucoup d'attention. Il faut que les arrangements aient une pertinence économique pour le territoire et soient solides. Le département doit jouer un rôle de médiateur et de répartition entre les richesses des territoires. Il craint que l'enthousiasme à grandir soit refroidi par les difficultés de mise en pratique sur les territoires. Il appelle au discernement sur chaque territoire.

Le rapporteur présente deux amendements identiques pour les territoires 6 et 7 déposés par Joël Hervieu, Président de la communauté de communes rurales du sud de l'Eure (CCRSE) et repris par lui-même en tant que rapporteur. Ils visent à la fusion du nouvel ensemble 7 Grand Evreux Agglomération et communauté de communes de la Porte Normande avec une partie du territoire 6, la communauté de communes rurales du sud de l'Eure. L'avis majoritaire est positif sur cette fusion, accompagné de lettres d'intention des Présidents concernés.

Joël Hervieu, Président de la communauté de communes rurales du sud de l'Eure, rappelle que la CCRSE a 12 communes membres. Toutes se sont prononcées défavorablement. Elles ont émis un vœu de rapprochement pour certaines avec l'Agglo de Dreux et pour d'autres avec l'Agglo d'Evreux. Par continuité territoriale avec La Porte Normande, le rapprochement avec le GEA est possible. Il y a eu un vœu majoritaire au conseil communautaire et dans les communes pour ce rapprochement.

Sylvain Boreggio, Président de la communauté de communes de la Porte Normande, reprend la continuité des territoires. En un temps, un rapprochement avait déjà été envisagé entre les deux communautés de communes. Il se positionne favorablement.

Alain Petitbon, Président de la communauté de communes de Verneuil-sur-Avre, émet un avis différent. Ils avaient aussi travaillé ensemble à un rapprochement. Il regrette la sortie de la CCRSE du territoire 6. Il y a une continuité géographique, une cohérence de Pays et de développement autour de la RN12, de la Vallée de l'Avre, de la voie ferrée. Cela crée une distorsion encore plus grande entre les territoires 6 et 7 qui est dommageable. Il respecte la volonté de la CCRSE mais regrette ce choix.

Guy Lefrand, Président du Grand Evreux Agglomération, dit que le rapprochement entre la Porte Normande et le GEA avance bien. Il a noté la demande de la CCRSE et le vote à l'unanimité de ce territoire contre le projet de fusion du territoire 6. Il faut respecter le choix des élus. Il ne s'est pas contre quelqu'un mais en faveur du rapprochement avec une agglomération. C'est là qu'est le potentiel de développement économique et d'aménagement du territoire. À titre personnel, il est favorable et le bureau communautaire s'est exprimé à l'unanimité en faveur de ce rapprochement.

Gérard Chéron, Président de la communauté de communes de Breteuil, partage l'avis d'Alain Petitbon. Il respecte le choix de chaque communauté de communes mais regrette que la CCRSE ait fait ce choix vers Evreux, d'autant plus que le premier projet des trois communautés avait des échos favorables. Il trouve regrettable que cela se passe ainsi. La position est claire sur Breteuil, le vote est presque à l'unanimité au conseil communautaire et dans les communes.

Le rapporteur propose l'amendement suivant. Trois amendements identiques concernent les territoires 5 et 12, en proposant une fusion de ces deux territoires basée sur les avis très majoritaires de la consultation. L'initiative de l'amendement vient des Présidents des intercommunalités concernées, d'un membre de la CDCI et du rapporteur.

Jean-Claude Rousselin, Président de l'Intercom Risle et Charentonne, expose que le vote montre l'attachement à se rassembler autour du bassin de Bernay. Ces 5 communautés partagent déjà le

développement d'un territoire à travers le Pays et savent déjà travailler ensemble. Il se réjouit de ce vote très majoritaire.

Le rapporteur présente l'amendement qui concerne à titre principal le territoire 1 et par répercussion les territoires 3, 4 et 5, présenté par Bruno Questel et Philippe Vanheule qui souhaitent modifier la carte pour regrouper le Pays du Roumois en une intercommunalité. En tant que rapporteur, il a présenté un amendement similaire.

Bruno Questel, maire de Grand Bourgtheroulde, explique qu'il s'agit d'un amendement à deux étages, avec une position de repli qui serait la création de deux intercommunalités dans les limites cantonales de Bourg-Achard et Bourgtheroulde. Ils ont pris acte de la remontée des avis des élus, de Quillebeuf surtout, de ne pas participer à une intercommunalité qui regrouperait quatre communautés de communes. Sur le fond, il faut être capable de se projeter au-delà de 2020 et de se mettre en position de créer des territoires qui correspondent avant toute chose aux aspirations de la population et pas seulement des élus locaux. C'est principalement pourquoi il attire l'attention sur deux points. Le premier est le Pays du Roumois, sa cohérence territoriale, l'habitude de travailler en commun depuis plus de 40 ans. Qu'en fait-on, de ce travail, de ce SCoT ? Comment l'explique-t-on ? Le deuxième est la demande de ne pas couper le canton de Bourgtheroulde en deux en accédant à la demande des élus d'Amfreville de n'être regroupé avec personne, pour une question de cohérence territoriale et parce que la communauté d'Amfreville deviendrait alors la plus petite du département avec 15 600 habitants. Comment construire des politiques publiques dans les vingt prochaines années, dans un espace de 15 000 habitants où l'assiette fiscale n'est pas extensible et où la situation financière actuelle est déjà tendue.

Le rapporteur rappelle un point de forme, sur le respect de la loi NOTRe et du seuil des 15 000 habitants. L'amendement en question en position de repli exclut la communauté de Quillebeuf, qui se trouve sous ce seuil.

Philippe Vanheule, maire du Bosc Roger en Roumois, dit que ce qui les a interpellés, c'est une expression large des élus de Quillebeuf qui ont exprimé leur bassin de vie vers Pont-Audemer, Beuzeville ou la Seine-Maritime. Cette idée n'est pas conforme à celle de ne pas couper les cantons.

Le Préfet revient sur la position de repli qui consiste à couper en deux le territoire 1, étant entendu que le Roumois nord et Quillebeuf ont déjà des habitudes de travail. Cette deuxième partie est conforme à la loi, ce qui n'est pas le cas de la première, qui laisse la communauté de Quillebeuf seule.

Philippe Vanheule dit que dans ce cas, ils proposent le rattachement de Quillebeuf au territoire 3, conformément au vœu exprimé par les élus du territoire.

Le Préfet souligne que l'amendement ne dit pas ça. L'amendement ne peut donc être accepté tel quel pour sa première partie, contrairement à la deuxième qui est recevable.

Alfred Recours, Vice-président du SMO Eure Numérique et Président de la communauté de communes, comprend le raisonnement de cohérence territoriale et cantonale évoqué par Bruno Questel, mais la loi n'a pas prévu d'imposer à des communautés de communes de plus de 15 000 habitants d'être obligatoirement fusionnées avec d'autres communautés. Elle a expressément prévu le contraire. Il y a une contradiction entre la cohérence territoriale et cette disposition de la loi. Pour une communauté de moins de 15 000 habitants, elle peut exprimer des vœux, mais ensuite cela relève de la discussion sur les territoires des amendements proposées. Quillebeuf peut préférer être rattachée au territoire 3 mais il ne voit pas comment imposer légalement, même avec un amendement, au secteur d'Amfreville par exemple, l'expression des élus étant assez formelle. Depuis la création de cette CDCI, il a toujours été tenu compte des avis et positions des territoires et des élus. Il pense qu'il faut que les amendements sur lesquels il y aura des votes soient conformes à la loi NOTRe.

Le Préfet rappelle que c'est moins le fait d'imposer quelque chose à un EPCI au-dessus du seuil que d'intégrer un voisin en-dessous du seuil qui est en jeu. La loi NOTRe n'impose pas de fusion à des EPCI au-

dessus du seuil. En revanche, elle impose des regroupements pour les EPCI inférieurs au seuil. Lorsqu'un EPCI inférieur au seuil est contigu à un EPCI non concerné par le seuil, il faut bien respecter la loi, même s'il faut imposer au voisin au-dessus du seuil une fusion qui ne serait pas intervenue s'il n'avait pas été entouré d'un EPCI en-dessous du seuil. C'est toute la problématique du nord-ouest de l'Eure, où de nombreux EPCI sont inférieurs au seuil. Il faudra bien trouver des solutions, quitte à imposer des fusions à des EPCI au-delà du seuil. C'est une contrainte par rapport à l'existence d'EPCI au-dessous du seuil qui ne peuvent y rester.

Le rapporteur ajoute que la difficulté de ce territoire 1 est que dans les différents schémas proposés, on accole deux territoires non concernés par la loi NOTRe à un territoire qui l'est. L'un des amendements qu'il a déposé propose de sortir Quillebeuf du territoire 1 et de le rattacher au territoire 3. Un autre propose en effet de respecter deux cantons. Mais cela doit être discuté avec un amendement d'Amfreville-la-Campagne qui, à l'unanimité, souhaite rester seule et ne pas être rattachée.

Le Préfet donne le point de vue du président du Conseil régional, instance qui n'a pas encore désigné ses représentants à la CDCI, ce qui n'est pas problématique puisqu'il n'y a pas de vote. La désignation sera faite avant la réunion du 19 février prochain. Le Président sur ce sujet a dit que sur le territoire 4, il souhaite rester comme proposé sur la carte. Sur le territoire 1, il souhaite une division de ce qui est proposé avec d'un côté Quillebeuf et Roumois nord et de l'autre côté Bourgtheroulde et Amfreville.

Hervé Maurey fait quelques remarques. On entre dans la zone compliquée où tout est imbriqué entre les territoires 1, 3 et 4. Par rapport à l'amendement présenté par Bruno Questel, il reprend les propos du rapporteur quant au fait que cela va à l'encontre de la volonté d'Amfreville. Il souhaite intervenir sur l'idée selon laquelle il faudrait que les EPCI épousent les limites des cantons. Ce n'est pas du tout l'esprit la loi, voire contraire. Les EPCI doivent respecter les bassins de vie, alors que lors de la refonte des cantons, il a été refusé de les calquer sur les bassins de vie, comme on le voit notamment sur Beuzeville et Breteuil. Si sur certains territoires c'est possible, il ne faut pas se mettre en tête que c'est possible et souhaitable partout car ce sont deux entités très différentes.

Mary-Dominique Rouas, Président de la communauté de communes du Roumois nord, souhaite rebondir sur certains propos, notamment sur celui de Philippe Vanheule à propos de Quillebeuf qui rejoindrait le territoire 3. Cela voudrait dire que Quillebeuf serait séparé du Roumois nord. Il souhaite aussi une politique de canton.

Le Parlementaire **François Loncle** est autorisé à s'exprimer par la CDCI. Sur le point du Roumois, il s'étonne que certains, qui font des remarques comminatoires voire grossières, mènent à un débat qui illustre la formule « quand on peut faire simple, pourquoi ne pas faire compliqué ? ». Le Roumois, c'est 40 ans d'intercommunalité par le biais d'un précurseur, Gilbert Martin, dans les années 1970, qui forme le SYDAR, maintenu en Pays du Roumois. C'est une structure magnifique, qui a fait ses preuves dans les trois cantons et intercommunalités. La première évidence serait de maintenir cette structure. Si ce n'est pas possible, la deuxième position formulée consistant à associer Bourgtheroulde et Amfreville – le vote d'Amfreville n'étant pas unanime ni si clair que cela commune par commune –, et le Roumois nord avec Quillebeuf est à retenir. Il est inutile de retenir des propositions qui complexifient la bonne volonté des uns et des autres.

Francis Courel pense que la sagesse devra l'emporter. On peut fusionner les deux premiers amendements puisque la première partie de celui de Bruno Questel n'est pas recevable, qu'il s'est entendu avec Mary-Dominique Rouas et au vu de l'historique rappelé par le député. Il considère que l'amendement du rapporteur serait la solution de la sagesse.

Bruno Questel admet qu'on ne peut obliger une intercommunalité de plus de 15 000 habitants à se rattacher à une autre mais la problématique du territoire de Bourgtheroulde est qu'il est entre deux territoires à plus de 15 000, dont aucun ne veut de Bourgtheroulde. Dans ce cas, et si on respecte la volonté des élus, il ne va rester qu'une seule porte : la Seine-Maritime. Il y a déjà un précédent. Il souhaite en revenir à des considérations rationnelles et objectives.

Mary-Dominique Rouas répond à Bruno Questel qu'il n'a jamais dit qu'il ne veut pas de Bourgtheroulde, au contraire, il en veut bien et plus. Le territoire 1 lui allait bien. Il respecte la volonté d'Amfreville-la-Campagne, mais être à trois lui paraît un seuil faible pour être représentatif.

Le Préfet rappelle qu'il a proposé l'association de quatre EPCI. Il prendra ensuite acte des amendements.

Mary-Dominique Rouas dit qu'il ne changera pas d'avis et rappelle qu'il avait dit que ce découpage lui convenait mais qu'il ne peut pas obliger une communauté de communes qui ne veut pas venir à venir, à quoi s'ajoute Quillebeuf qui ne veut pas aller avec Amfreville et vice-versa.

Le Préfet redit que la loi impose des fusions aux EPCI en-dessous du seuil de 15 000 habitants. Il veut bien que la volonté des élus soit prise en compte, même si on entend beaucoup de confusion entre la volonté libre et la volonté soumise, entre la volonté réelle des élus et celle des élus qui subissent quelques influences. Il faudra trancher sur les EPCI en-dessous du seuil de la loi. Comme il n'y a pas d'expression claire au sein de ces EPCI, on arrive difficilement à avoir une position qui soit très positive. Il y a des positions négatives par rapport au schéma proposé à la consultation mais ce n'est pas dans le négatif qu'on arrive à une gestation réussie. Il souhaiterait qu'entre eux, les élus déterminent ce qui est le plus opportun pour ces territoires. Il y a la volonté des élus qui s'expriment mais il faut aussi faire respecter la loi. Il invite à bien réfléchir, si la proposition de la carte devait ne pas être suivie, au fait que la communauté de communes de Quillebeuf ne peut rester isolée et au fait qu'il entend une proposition plusieurs fois approuvée de faire deux EPCI. Il y a une troisième solution, qui serait de conserver les trois premiers EPCI et d'isoler Amfreville. Ce sont les amendements dont les membres de la CDCI disposent pour le moment. Le débat doit conduire à prendre une position dans la perspective du vote du 19 février.

Jean-Paul Legendre remercie le Préfet de laisser la possibilité de réfléchir et d'évoluer sur les positions. Il fait quelques observations. La première est que ce territoire pose une problématique passionnante. Les collègues concernés ont encore quelques semaines pour réfléchir à la proposition faite qui n'a pas encore été abordée de constituer un très grand ensemble. Ce territoire va se trouver en confrontation ou en tout cas en voisinage avec les projets qui se développent au Havre. Jouer la force et la grandeur a du sens à cet endroit pour pouvoir s'exprimer. C'est aux élus locaux de trancher la question mais cela mérite d'y réfléchir. La deuxième traduit la même préoccupation pour le territoire de Beuzeville. Il a émis quelques réserves sur les conséquences de sa fusion pour le département mais souhaite poser la question de la place de ce nouvel ensemble Honfleur et Beuzeville, du département dans lequel il va se trouver. Certains élus qui se sont trouvés à travailler de cette manière ont exprimé de très nombreuses difficultés. Le territoire de l'Eure s'agrandit-il, ou bien le Calvados ? Ou une sorte de territoire de Belfort ? Sur Amfreville, il lui semblait que les avis sont assez nets. Il souhaite qu'on écoute ce territoire, proche de la situation du territoire du Neubourg. Il regrette que le calendrier ait permis de façon très insuffisante de mesurer les conséquences des rapprochements sous différents aspects. Le rapprochement souhaité entre ces deux territoires pourra être fait dans le cadre du droit commun, pour pouvoir soupeser les conséquences des décisions et surtout décider des adaptations nécessaires. Il entend bien que les arguments du Sénateur Maurey sur les cantons. Le choix a été fait par le législateur dans les deux textes de s'appuyer sur des racines différentes. Le canton s'est malheureusement détaché de la notion de bassin de vie. Cela complique terriblement le jeu. On n'arrive pas à cette adéquation idéale, elle n'existe pas. La dernière observation a pour but de faciliter le travail de la commission. Dans certains endroits, c'est difficile car on se retrouve à laisser seul un EPCI à moins de 15 000, ce que personne ne veut. Au lieu de transgresser la loi, on peut aussi l'appliquer complètement. La loi a prévu des souplesses, notamment en permettant de détacher hors droit commun des communes qui estimeraient que leur bassin de vie se rattache à une autre communauté. Il y a une faculté qui n'a pas été utilisée. Cela pourrait permettre de dégager des compromis consensuels.

Le Préfet répond sur la dernière remarque que légalement, cette solution est loin d'être simple. Cela ne suppose plus une fusion mais une extension de périmètre pour celui qui accepte les communes. C'est d'une complexité sans nom pour les EPCI eux-mêmes, par rapport à l'actif et au passif. Il engage à y réfléchir. Quand on fusionne des EPCI pris dans leur intégralité, c'est déjà complexe comme le prouvent les débats, si en plus on extrait des communes de tel ou tel EPCI, il faut régler beaucoup de choses. C'est donc extrêmement complexe. La loi ne l'interdit pas de façon brutale, alors que l'ancienne loi le faisait. Dans

moins d'un an, il sera possible de rediscuter de ce point. La carte qui sortira après les amendements sera à échéance courte. Certains EPCI en grandissant verront des communes vouloir adhérer à un bassin de vie voisin. Plus on étend un périmètre, plus le centre de gravité s'éloigne de ceux situés en périphérie. À compter du 1^{er} janvier 2017, la capacité qu'auront les EPCI de faire évoluer les périmètres, y compris en procédure accélérée prévue en plus de la procédure normale par le CGCT, va permettre d'affiner ces périmètres. Il accompagnera cette volonté dès lors qu'elle correspondra à un vœu unanime des communes et EPCI concernés.

Le rapporteur fait le point sur l'état de la discussion concernant le territoire 1. Il n'y a pas d'accord sur le projet initial. On semble se diriger vers une partition du territoire. Il y a aussi la possibilité déjà évoquée de faire trois EPCI, en laissant Amfreville seule, qui a été déposée en amendement suite à la demande de Fernand Lenoir, président de cette communauté de communes. Le rapporteur souhaite qu'elle soit formellement discutée.

Joël Bourdin souhaite intervenir dans le cadre de la discussion précédente. Il soulève un problème juridique, parce qu'on est dans le domaine du droit et qu'un contentieux est toujours possible. Bourgtheroulde n'a pas le choix, il doit fusionner avec l'un ou l'autre. Il est situé entre Amfreville et Roumois nord, qui peuvent rester indépendants. Il faudra agréger Bourgtheroulde au moins à un voisin. Le Président du Roumois nord, se dit d'accord pour une fusion aussi large que possible. On a donc une communauté de plus de 15 000 qui veut bien le mariage avec Bourgtheroulde, et une autre qui ne veut pas. N'est-on pas obligé de suivre ce point de vue ?

Le Préfet dit que juridiquement, la réponse est non. Il ne prend pas partie pour l'un ou l'autre, mais on n'est pas obligé de marier les gens qui sont d'accord.

Mary-Dominique Rouas ajoute que le territoire 1 lui plaisait assez. Il respecte l'avis d'Amfreville. Il voit bien que se dessine une autre proposition. Sa crainte était le départ de Quillebeuf pour Rive sud. Donc faire une fusion, oui, mais à plus de 20 ou 30 000 habitants. Si la proposition est Quillebeuf, Roumois nord et Bourgtheroulde, il pense pouvoir la proposer à ses élus et en discuter. Ces trois-là sont à son sens indivisibles.

Philippe Vanheule dit que pour eux, de la même manière, ce qui est indivisible, c'est Amfreville, Bourgtheroulde et Roumois nord. La proposition du Pays du Roumois est une proposition à 45 000 habitants.

Le Préfet rappelle sa proposition. Si on fait le plus petit dénominateur commun, par rapport à ce qu'on entend, la proposition sur la carte correspond à un avis presque unanimement partagé avec des considérations différentes selon où on se place. Avec Quillebeuf, le territoire est à 51 000, ce qui peut avoir un intérêt dans une logique de proximité avec Rouen.

Francis Courel réagit sur les remarques de Jean-Paul Legendre sur la manière de rééquilibrer l'Estuaire de la Seine, il ne partage pas ce point de vue dans l'immédiat. Il travaille avec le maire d'Honfleur et le maire de Pont-Audemer depuis 5 ans sur un projet de territoire qui s'appelle Rive sud. Le plan d'installation de ce territoire se fait par étapes, à l'horizon 2019. S'il y a bien un territoire qui a un début d'expertise, de partage, de travail ensemble, c'est le 2. Il ne fait d'ailleurs l'objet d'aucun amendement puisqu'il y a un assentiment général des élus de l'Eure et du Calvados. Ce n'est pas parce qu'il y a deux départements différents que ça empêche des coopérations, des mutualisations des territoires selon la volonté démocratiquement exprimée des élus. C'est le seul territoire qui n'a pas mis la charrue avant les bœufs.

Le Préfet souhaite qu'on ne s'étende pas sur le territoire 2 puisqu'il y a accord. Dans une logique de contrat de territoire, les choses ne se raisonnent pas dans la limite administrative des départements mais dans les projets et dans les investissements à faire.

Bruno Questel a peur en entendant parler d'un axe qui viendrait s'adosser à la métropole havraise mais insiste sur la centralité de Bourgtheroulde et souligne un refus d'être adossé uniquement à Roumois nord et à Quillebeuf.

Alfred Recours pousse à la caricature. A entendre les uns et les autres, pourquoi ne pas fusionner le 1, le 2, le 3 et le 4 ? On peut très bien envisager qu'Honfleur vienne dans cet ensemble, sauf qu'il y a d'autres contraintes. On ouvre un contentieux possible dans l'application de la loi sur la possibilité ou l'impossibilité d'accorder ou de ne pas accorder à un territoire de plus de 15 000 habitants une fusion non nécessitée par l'absorption d'un territoire de moins de 15 000 habitants, ce qui est le cas d'Amfreville.

Le Préfet dit qu'un contentieux est toujours possible. Il dit simplement qu'en regardant la loi, le seuil n'est pas la première priorité législative. Le seuil ne sert qu'à mettre la barre quelque part. Le motif essentiel de la loi telle qu'elle a été votée c'est d'abord la logique de bassin de vie, d'intérêt général du territoire, de cohérence du territoire. Si un juge administratif devait être interrogé par un contentieux, ce n'est pas le seuil de l'EPCI qui serait au centre de son analyse mais la motivation de la loi avec la logique Insee des unités urbaines et territoriales, des bassins de vie. Même s'il y a désaccord d'un EPCI dont le seuil est supérieur à 15 000, auquel on agrèrè un EPCI inférieur à 15 000, cela n'arrêtera pas le juge pour valider la carte, ce ne sera pas suffisant. Cependant, il préfère comme chacun que les territoires adhèrent aux propositions, au besoin en tranchant avec une CDCI « blanche ».

Alfred Recours conclut son intervention en disant que juridiquement, de son point de vue, le fait qu'Amfreville soit ou non dans le territoire 1 n'empêche pas de dépasser très largement le seuil de 15 000 habitants avec les trois autres communautés de communes.

Le Préfet confirme. Il y a sur cette partie du territoire eurois la proximité du Havre et de Rouen. L'impact d'Honfleur sera positif pour l'Eure, qui profite des grands pôles. Sur l'Estuaire de la Seine, cet EPCI 2 aura son mot à dire. Il appelle tous les élus à bien réfléchir à ce territoire 1, car il a le rôle d'un notaire vis-à-vis des amendements. A 50 000, ce sera moins fragile face aux grands pôles.

Jean-Paul Legendre pose deux questions pour deux territoires non représentés à la CDCI. Concernant Amfreville, il entend les arguments de Bruno Questel, mais il souligne que la coopération existe aussi avec Le Neubourg avec des syndicats. Sur Beuzeville, il entend ce que dit Francis Courel, mais il maintient sa question du devenir administratif de ce nouveau territoire. Jusqu'à présent, les intercommunalités inter-départementales étaient marginales, à raison de quelques communes en périphérie. Ici, il y a deux vraies communautés qui ne formeront qu'une seule entité. Comment cela va-t-il se gérer ?

Le rapporteur propose de passer dans le cadre d'une discussion globale aux quatre amendements suivants concernant les territoires 1, 3, 4 et 5 pour réunir dans un même ensemble tout ou partie du Pays Risle Estuaire, voire une partie du territoire 1. Les amendements peuvent aller à l'encontre de la volonté d'une partie des territoires, comme le 3. Il y a une proposition des territoires du Pays Risle Estuaire en y ajoutant le Roumois nord. La communauté de communes du canton de Thiberville serait rattaché au territoire 5. Les autres amendements proposent plusieurs variations autour de cette proposition. Il propose une discussion globale sur ces amendements.

Philippe Vanheule n'adhère pas à cette fusion éventuelle vers Pont-Audemer dans une logique de bassin de vie. Si le Roumois nord allait vers Pont-Audemer, Bourgtheroulde s'y refuse, d'où la position de repli dans l'amendement relatif au territoire 1.

Pierre Espaldet, Président de la communauté de communes du canton de Thiberville, expose que de leur côté ils ont pris la position d'être avec Cormeilles et Saint-Georges, mais ne souhaite pas se retrouver avec tout le pays Risle Estuaire. Dans ce cas, il souhaite retourner vers le bassin de vie de Bernay, dans le travail au sein du Pays Risle Charentonne.

Mary-Dominique Rouas souhaite réunir dès le 1^{er} janvier 2017 Cormeilles, Pont-Audemer, Quillebeuf, Roumois nord, Val de Risle, Vièvre Lieuvin et si elle le souhaite, Bourgtheroulde. Une autre fenêtre s'est entrouverte puisqu'il pensait que Quillebeuf voulait impérativement aller vers Pont-Audemer alors qu'il est indissociable du Roumois nord dans le canton. Le seuil des 60 000 ou 70 000 habitants lui va bien, mais avec Bourgtheroulde.

Le Préfet répond à Pierre Espaldet en rappelant ce qu'a dit le Président de la Région.

Etienne Leroux, Président de la communauté de communes Vière-Lieuvin, qui a émis un avis défavorable majoritairement parce qu'elle voudrait se rapprocher de son bassin de vie de Pont-Audemer. Il faudra en rediscuter. Apparemment, ça ne passe pas malgré des discussions depuis plusieurs mois. Cormeilles a émis un avis majoritairement contre le rapprochement avec Pont-Audemer. Il faudra évoluer, le problème est la façon de le faire.

Francis Courel indique que cela le conforte dans les observations déposées auprès de la commission. Sur l'objectif, tout le monde est d'accord pour aller vers un rassemblement élargi rive-gauche de la Seine. La méthode est sur le calendrier. Il propose à nouveau d'y aller par étapes, à horizon 2019. Pour montrer qu'on y travaille, il a déposé un planning prévisionnel de la construction de ce territoire. Il faut se donner du temps pour y travailler de manière sérieuse. Il livre des observations faites au nom de Michel Leroux et en son nom. Concernant le territoire 3, la lecture attentive du contenu des collectivités concernées, qu'il faut respecter, indique clairement que 16 collectivités représentant plus de 20 000 habitants, soit 70 % de la population du territoire concerné ont délibéré favorablement à la fusion proposée par le Préfet. Par ailleurs, ces mêmes collectivités souhaitent la constitution d'une intercommunalité Rive sud par étapes à l'horizon 2019, pour avoir le temps d'expertiser le territoire et de construire un contrat de confiance partagé, pertinent et cohérent.

Hervé Maurey fait quelques remarques. L'amendement examiné répond quand même à l'avis d'un certain nombre de collectivités qui ont souhaité le périmètre Risle Estuaire, en retirant Beuzeville. Il y a une volonté assez large des élus. Par rapport à l'intervention de Francis Courel, il rappelle que le Préfet a l'obligation d'arrêter son schéma pour mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017. Il faudra garder cette échéance à l'esprit lors du vote.

Bruno Questel indique qu'il déposera avec Philippe Vanheule deux amendements la prochaine fois. Le premier proposera les fusions des territoires de Bourgtheroulde, d'Amfreville, du Neubourg et de la CASE et un second de repli qui retirera la CASE de cette proposition.

Joël Bourdin pense qu'il s'agit d'un amendement intéressant mais très prospectif, qui sera bien pour 2020. Là, on prend l'ascenseur alors qu'on a l'habitude de l'escalier. Il est clair que dans quelques années on aura des espaces territoriaux beaucoup plus grands. On est plutôt dans la proximité. Avec l'intercommunalité, on invitait les communes à découvrir les voisins, là ce sont les voisins des voisins. L'objectif est certainement louable mais pas du tout faisable. Dans la proposition du Préfet, il y a un point fort qui est Beuzeville et Honfleur au prix de discussions qu'il imagine très dure avec le Calvados. On ne va pas revenir dessus. Les collectivités n'ont pas eu d'informations précises et sont dans une logique de réaction spontanée. Amendement sympathique, à retirer pour le redéposer dans quelques années.

Mary-Dominique Rouas est en parfaite symbiose avec Francis Courel. Il pense qu'il faut donner un peu de temps au temps sur ce type de dossier. Dans les petites communes, on ne sait plus où donner de la tête : les EPCI, les communes nouvelles, l'instruction de l'urbanisme au 1^{er} juillet 2015, les mutualisations, les PLU... On travaille dans des mauvaises conditions.

Alfred Recours dit qu'on a beaucoup progressé en termes d'intercommunalité. Suite à la loi NOTRe, il y a déjà beaucoup d'unanimités dans des territoires du département. Dans le même temps, en ce qui concerne la communauté de communes de Conches, ils ont entamé des pourparlers avec le GEA pour une fusion éventuelle ultérieure, avec la mise en place de groupes de travail. Pourquoi ne pas procéder de la même façon ailleurs dans le département s'il ne peut pas y avoir d'accord unanime, et aller progressivement vers des intercommunalités plus fortes dans une deuxième étape. Il y aura un après le 1^{er} janvier 2017. On avance, alors pourquoi aller à marche encore plus forcée en absence d'unanimité ? Autant essayer de programmer les choses pour éviter les mariages forcés. Par ailleurs, il a été intéressé par le fait que le Président de la Région prenne position pour que le territoire 4 ne bouge pas. Les clivages, pour le coup, ne sont pas politiques dans le secteur. Plus ce secteur sera gros, plus on arrivera vers 127 000 habitants, ce qui serait la plus grosse intercommunalité du département. Avec l'ensemble autour d'Evreux et de la CAPE, on en arrive à une

énorme perspective, et alors que devient le Département ? Il pourrait aussi y avoir une seconde métropole dans la région avec Le Havre. Il demande d'y réfléchir. Le sujet est important, même si on n'en voit pas toutes les conséquences aujourd'hui. Tant qu'on y est, pourquoi pas fusionner les territoires 1, 2, 3, 4, 5 et 12. On pourra faire plein d'investissements, mais on risque d'oublier un peu la proximité. Tout ça n'est pas raisonnable. Il y a des alternatives plus douces, moins conflictuelles et plus unanimes à l'arrivée avec des échanges développés et des étapes permettant d'avoir des éléments supplémentaires nouveaux, par exemple avec ce qui se passera de l'autre côté de la Seine. On a déjà beaucoup payé dans le département pour la loi NOTRe. Pourquoi aller dix fois au-delà de ce qu'on doit faire ? Si chacun garde raison, une réunion sous l'égide de l'Union des maires permettra d'arriver à des accords unanimes en rapprochant les points de vue.

Le Préfet rappelle que lors du précédent schéma, les enjeux et les termes de la discussion étaient un peu différents. Quand on regarde ce qui a été touché la dernière fois, très peu de territoires ont évolué dans leur périmètre, il était facile d'arriver à des conclusions unanimes. L'échelle maintenant n'a rien à voir. Il faut se mettre en perspective aussi de l'après janvier 2017. On ne fixe pas cette carte *ad vitam eternam*. La carte évoluera dans un délai de 5 ans voire moins. Rien que pour les communes périphériques, les périmètres évolueront pour prendre en compte les bassins de vie. Il ne faut pas accorder une importance excessive à ce qui sera arrêté cette année. La période qui va s'ouvrir au 1^{er} janvier 2017 sera au moins aussi importante que celle d'aujourd'hui.

Hervé Maurey répond à Alfred Recours. Personne n'a proposé de faire un périmètre avec les secteurs 1, 2, 3, 4, 5 et 12 comme il l'a dit. Il ne faut pas dénaturer la réalité ou la caricaturer. En CDCI ? La question n'est pas d'avoir un débat sur la bonne taille des EPCI, il a déjà eu lieu. On essaie à présent de décrypter la volonté des élus quand sur certains territoires elle n'est pas claire. Il convient que ce n'est pas simple. Le territoire proposé dans cet amendement n'est pas gigantesque, il ferait à la louche 50 000 habitants, comme celui qui se constitue autour de Bernay. Il rétablit simplement la réalité.

Jean-Paul Legendre intervient pour annoncer qu'une CDCI à blanc pourrait se faire le jeudi 11 à 9h dans les locaux de l'Union des maires.

Lionel Prévost allait proposer à l'Union des maires d'organiser une réunion à blanc permettant d'aborder les différentes problématiques. Il y a une étape à franchir dont il faut tenir compte, être pragmatique, tenir compte des avis et faire avancer les choses, mais vouloir les brusquer et aller plus loin serait une erreur. Il faudra tenir compte de l'avenir, de se projeter dans les réformes fiscales. Surtout, il faudra tirer l'expérience de ceux qui se lancent dans cette aventure. Au 1^{er} janvier 2017, ils feront face à des difficultés de gestion. Même avec les deux petites communautés qui ont constitué l'Intercom Risle et Charentonne et de la bonne volonté, c'est difficile, alors pour des territoires aussi grands, avec d'éventuelles divergences politiques et de personnes, il faut tenir compte de cette dimension. A force on éloigne les citoyens des choses. Il prend l'exemple de l'Europe qui a ajouté beaucoup de pays. Attention à vouloir faire beaucoup de choses sans tenir compte de l'évolution des gens. Il est pour une évolution modérée. Il faut être pragmatique et avancer au rythme où les gens peuvent avancer, sinon on ira vers de grandes difficultés.

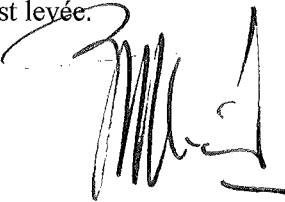
Sébastien Lecornu, Président du Conseil départemental, veut synthétiser la position du Conseil départemental sur l'ensemble de ces débats. Le premier point repose sur l'écoute des élus des territoires avec un effort d'analyse et de précisions. Le deuxième point porte sur la prospective budgétaire et financière de ces nouvelles intercommunalités. Il ne voudrait pas que se créent des anomalies fiscales, soit parce que c'est devenu trop petit ou trop gros. Cela dépend des territoires, on ne peut pas faire de doctrine et il n'est pas technicien. C'est pour cela qu'il a pris un AMO. Il remercie également les services de la DDFIP pour leur travail. Au-delà des questions de gouvernance et de périmètre géographique, il y a aussi un dialogue opérationnel à avoir avec les services de l'État sur le profil fiscal et budgétaire des intercommunalités. Le Département et la Région peuvent aider les projets portés par les intercommunalités mais il restera toujours une part importante pour les maîtres d'ouvrage. Grandir, c'est peut-être aussi l'assurance de conserver un certain nombre de projets dans un contrat de territoire. Le troisième point est la cohérence. Il est intéressant de voir ce qu'il se passe sur GEA et sur la CAPE, là où les pôles prennent leurs responsabilités de centralité, avec les axes de développement, il y a une large majorité d'avis positifs qui suit. Depuis le début de la CDCI, il dit que Pont-Audemer devrait assumer son rôle de centralité. Bernay l'assume. Il soutient l'amendement

qui consiste à fusionner les territoires 12 et 5. Dans l'accompagnement des projets de territoire, il voudra assumer ce rôle. Pont-Audemer ne l'a pas fait suffisamment tôt. On a donc une discussion sur les pourtours de Pont-Audemer sans savoir bien comment s'y prendre. Il y reviendra lors des explications de vote des élus départementaux. Le sujet mériterait peut-être de se réunir même au-delà de la CDCI blanche avec les élus de ce territoire. Il invite à regarder la carte de Normandie qui a été réalisée par l'agence d'urbanisme du Havre sur les intercommunalités de demain. La carte de la Manche n'est peut-être pas bonne à ressortir sans cesse mais elle a été réalisée par la Préfète de l'époque à la demande de Bernard Cazeneuve. En regardant cette carte, on voit que la Manche, pourtant très rurale, saute dans le grand bain. Les questions fiscales sont posées mais sur certains aspects de la carte du Préfet, on mériterait de se reposer définitivement les bonnes questions. Quand Joël Bourdin dit que certains amendements auraient mérité d'être proposés en 2020, il a intellectuellement raison mais pour certains territoires ce pourrait être trop tard. Une fois que le décrochage territorial a eu lieu, que la dynamique territoriale est rompue, pour la redémarrer c'est extraordinairement compliqué. Sur l'intégrité départementale, il croit en la coopération interdépartementale. Il pense néanmoins qu'il faut préserver l'identité départementale et lutter contre toute forme de dépeçage du département, périmètre républicain historique du découpage institutionnel français. Honfleur se justifie néanmoins dans une logique d'estuaire. Si cela avait été hors Normandie, il se serait battu très farouchement avec le Préfet pour contrer toute tentative d'incursion dans le territoire de l'Eure. C'est beaucoup moins vrai pour la métropole rouennaise. Il souhaite que soient inscrits au compte-rendu les propos de Bruno Questel qui dit souhaiter rester un élu de l'Eure et demande qu'on ne le pousse pas dans les bras de Rouen.

Le rapporteur fait un point de méthode. Il y a beaucoup de territoires où il n'y a pas d'amendements. Maintenant qu'il y a eu des échanges, il y aura une CDCI blanche, les discussions vont se poursuivre. L'idée n'est pas de repartir à zéro à chaque CDCI. En revanche, il y a possibilité de déposer des amendements sur des territoires où il n'y en a pas encore.

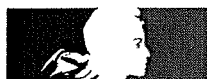
Le Préfet donne rendez-vous aux membres de la CDCI le 19 février. Il faudra utiliser la CDCI blanche pour évacuer des hypothèses, car il ne souhaite pas mettre au vote des amendements contradictoires.

La commission départementale de coopération intercommunale est levée.



René BIDAL

Annexe : liste des présents



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'EURE




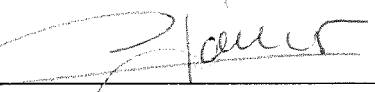


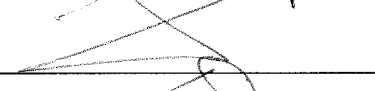
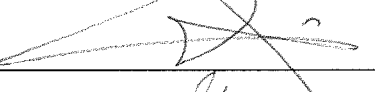


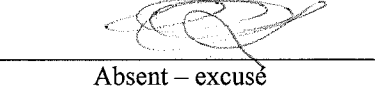
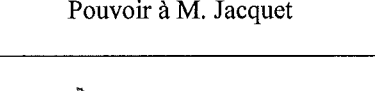


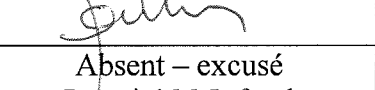
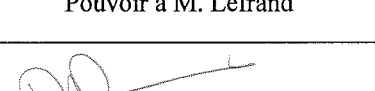
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité


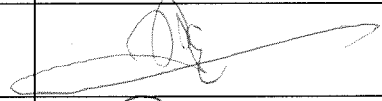




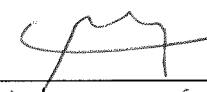
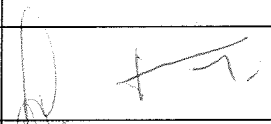

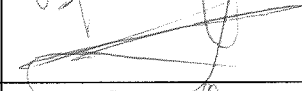
REUNION DE LA CDCI

Vendredi 29 janvier 2016

FEUILLE DE PRESENCE

		SIGNATURE
ANTHIERENS André Maire de Carsix	Représentant des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département	Absent – excusé Pouvoir à M. Montier
BLOUIN James Président de la Communauté de communes Gisors Epte Lévrière	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
BOREGGIO Sylvain Président de la Communauté de communes la Porte Normande	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
BOURDIN Joël Président du S.A.E.P. de la Charentonne	Représentant des syndicats mixtes et syndicats de communes	
BURETTE Guy Président de la Communauté de communes des Andelys et de ses environs	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
CHAUVIN Pierre Maire du Chamblac	Représentant des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département	Absent - Excusé
CHERON Gérard Président de la Communauté de communes du canton de Breteuil	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
CHEVALIER Marie-Noëlle Maire du Neubourg	Représentant des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département	Absente – excusée Pouvoir à M. Maurey
COQUELET Jean-Jacques Conseiller Départemental	Représentant du conseil départemental	
COUREL Francis Maire de St Philbert sur Risle	Représentant des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département	
DORGE Christian Maire de Roman	Représentant des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département	
DOSSANG Guy Vice-président du Grand Evreux Agglomération	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
DUCHE Frédéric Conseiller Départemental	Représentant du conseil départemental	
DUVALLET Catherine Maire-adjointe de Val de Reuil	Représentant des 5 communes les plus peuplées du département	Absente - excusée
ESPALDET Pierre Président de la Communauté de communes du canton de Thiberville	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	

FORZY Perrine Présidente de la Communauté de communes du canton d'Etrépagny	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
GERICS Philippe Président de la Communauté de Communes de l'Andelle	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
HERVIEU Joël Président de la Communauté de communes rurales du sud de l'Eure	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
JACQUET Richard Vice-président de la Communauté d'agglomération Seine-Eure	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
JEANNE Danielle Maire d'Aulnay sur Iton	Représentant des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département	
JOUYET Michel Président de la Communauté de communes Epte-Vexin-Seine	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
LECORNU Sébastien Président du conseil départemental	Représentant du conseil départemental	
LEFRAND Guy Maire d'Evreux	Représentant des 5 communes les plus peuplées du département	
LEGENDRE Jean-Paul Conseiller Départemental	Représentant du conseil départemental	
LEPORTIER Pierre Maire d'Ezy sur Eure	Représentant des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département	
LEROUX Etienne Président de la Communauté de communes du Vièvre-Lieuvain	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
LEROUX Michel Président de la Communauté de communes de Pont Audemer	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	Absent – excusé Pouvoir à M. Jacquet
LEROY Bernard Président de la Communauté d'Agglomération Seine Eure	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
MAUREY Hervé Maire de Bernay	Représentant des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département	
MONTIER Jean-Noël Maire de Mesnil en Ouche	Représentant des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département	
OUZILLEAU François Maire de Vernon	Représentant des 5 communes les plus peuplées du département	Absent – excusé Pouvoir à M. Lefrand
PERRAUDIN Pascale Conseillère municipale de Grosley sur Risle	Représentant des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département	
PETITBON Alain Président de la Communauté de communes du pays de Verneuil sur Avre	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	

PLOUVIER Thierry Maire de Lyons la Forêt	Représentant des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département	
POLETTI Jacques Maire de Vandrimare	Représentant des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département	
PREVOST Lionel Vice-président de l'Intercom Risle et Charentonne	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
PRIOLLAUD François-Xavier Maire de Louviers	Représentant des 5 communes les plus peuplées du département	
QUESTEL Bruno Maire de Grand Bourgtheroulde	Représentant des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département	
RASSAERT Alexandre Conseiller Départemental	Représentant du conseil départemental	
RECOURS Alfred Vice-président du Syndicat mixte ouvert Eure Numérique	Représentant des syndicats mixtes et syndicats de communes	
REMY Jean-Claude Maire de Fleury sur Andelle	Représentant des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département	Absent - excuse
ROUAS Mary-Dominique Président de la Communauté de communes du Roumois Nord	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
ROUSSELIN Jean-Claude Président de l' Intercom Risle et Charentonne	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
SCRIBOT Frédéric Président de l'Intercom du Pays Brionnais	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
VANHEULE Philippe Maire de Bosc Roger en Roumois	Représentant des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département	